

Organisation	Avantages	Détails
<p><b>Mutualité Chétienne de Liège</b> 130</p> <p>Place du XX Août 38 4000 LIEGE Tél. : (04) 221 73 11 Fax : (04) 221 74 09</p>	<p><b>Accompagnants à l'hôpital</b></p>	<p>Intervention de 6,20 euros par jour pour les frais de la personne qui loge dans la chambre du patient, 15 euros par jour si c'est un enfant de moins de 18 ans qui est hospitalisé. Le nombre de jours par année civile n'est pas limité.</p>
	<p><b>Accompagnants maison d'accueil ou hôtel hospitalier</b></p>	<p>Intervention de 6,20 euros par jour dans les frais de logement dans une maison d'accueil ou un hôtel hospitalier. Cette intervention couvre jusqu'à 60 jours par année civile et s'applique pour deux accompagnants maximum par patient hospitalisé. Outre les soins infirmiers, chaque centre propose également des séances de kinésithérapie, un régime alimentaire adapté, des animations, etc.</p>
	<p><b>Achat/Location de matériel</b></p>	<p>Remise dans les magasins Solival sur le prix d'achat du matériel non remboursé par l'INAMI Location de matériel également possible Solival: route du Condroz 475 à 4031 Liège (Angleur), numéro de téléphone: 04 221 74 31</p>
	<p><b>Acupuncture</b></p>	<p>Remboursement de 10 euros par prestation avec un maximum de 5 séances par année civile et par bénéficiaire. Maximum de 50€/an pour acupuncture, chiropraxie et ostéopathie</p>
	<p><b>Activité sportive</b></p>	<p>Remboursement de 35 euros par an sans distinction d'âge pour les frais d'inscription à un club de Sport. ÉnéoSport : Fédération sportive reconnue par la Communauté française de Belgique qui s'adresse particulièrement aux personnes âgées de 50 ans et plus. Plus d'infos au 02 246 46 73 AltéoSport: Fédération de sport pour personnes handicapées reconnue comme fédération multisports et multihandicaps Plus d'infos au 02 246 42 28</p>
	<p><b>Aide familiale et ménagère</b></p>	<p>Aide à la vie quotidienne, nettoyage, repassage... Le tarif est défini sur base des revenus du ménage via "Aide et Soins à Domicile", plus d'infos au 043 428 428</p>

<b>Adaptation du domicile</b>	Conseils gratuits d'Ergothérapeutes sur un choix d'aides techniques, élaboration d'un projet d'aménagement en fonction des besoins, capacités, habitudes de vie et de l'environnement.
<b>Appareil auditif</b>	Des permanences hebdomadaires avec un audioprothésiste sont organisées chaque semaine dans les magasins Optival, plus d'infos au 04 221 33 20.
<b>Chiropraxie</b>	Remboursement de 10 euros par prestation avec un maximum de 5 séances par année civile et par bénéficiaire. Maximum de 50€/an pour acupuncture, chiropraxie et ostéopathie
<b>Consultation planning familial</b>	Intervention de 6 euros par consultation (psychologique, juridique, sexologique ou de médiation familiale) effectuée par les centres de planning familial agréés.
<b>Convalescence</b>	la MC collabore étroitement avec 3 centres de convalescence à Spa, Nieuport et Zandhoven. Les membres bénéficient de tarifs préférentiels.
<b>Diététique</b>	sur prescription médicale, intervention de 25€ pour un bilan diététique ; 12,50€/séance (max 6) pour un suivi diététique ; 15€/séance (max 6) pour un suivi psychologique
<b>Fibrose du foie</b>	Intervention de 30€/an dans les coûts du fibrotest et du fibroscan (méthodes de dépistage de la fibrose du foie)
<b>Formation premiers secours</b>	Remboursement de 80% du coût des formations des premiers secours disponibles par la Croix Rouge de Belgique. Remboursement intégral pour le benjamin secouriste.
<b>Garde d'enfants malades</b>	Prise en charge de 10 jours de garde par an et par enfant , Au-delà de ces 10 jours, un coût journalier maximal de 12 euros est garanti. Si les services partenaires sont complets, la MC intervient en outre sur la facture d'autres services à raison de max 25€/jour, max 10jours/an/enfant.

<b>Homéopathie</b>	Remboursement de 25% du prix des médicaments prescrits par un médecin et achetés en pharmacie, avec un maximum de 125 euros par bénéficiaire et par année civile.
<b>Hospitalisations</b>	Tous les membres bénéficient d'office d'une assurance hospitalisation : l'Hospi solidaire (Sans questionnaire ni examen médical, sans limite d'âge ni stage d'attente). Prise en charge des frais d'hospitalisation (excepté les suppléments d'honoraires et les suppléments de chambre) après l'application d'une franchise de 0€ pour les moins de 18 ans, 275€ pour une hospitalisation classique, 150€ pour une hospitalisation de jour et un maximum de 550€ de franchise annuelle.
<b>Logopédie</b>	Intervention de 10 euros par séance avec un maximum de 150 séances. Une intervention de 20 euros est accordée pour la réalisation, chez un psychologue, d'un test de quotient intellectuel.
<b>Maladie grave et coûteuse</b>	Il n'y a pas de questionnaire médical à remplir au préalable pour l'assurance hospitalisation, donc toutes les maladies graves et coûteuses sont couvertes en cas d'hospitalisation. De plus, dans le cas de certaines maladies entraînant des coûts importants suite à l'hospitalisation, un remboursement complémentaire forfaitaire de 150€ est octroyé.(Hospi solidaire)
<b>Maison de repos et de soins</b>	Déduction automatique de 2,50 euros sur le prix de la journée (jusqu'à 77,50 euros par mois) dans la maison de repos "La Clairière de Fayenbois", plus d'infos au 04 367 46 24.
<b>Méthode Tomatis</b>	Intervention, sans distinction d'âge, à raison de 2,50 euros pour les séances de rééducation audio-vocale par la méthode Tomatis, lorsque le traitement est effectué par un prestataire agréé par la mutualité pour maximum de 100 séances.

<b>Mutas / World Assistance</b>	Assurance/assistance pour les séjours à l'étranger. Prise en charge des frais de soins de santé en vacances, assistance, couverture des étudiants en programme d'échange scolaire (zone). Franchise de 60€ (25€ pour les BIM) pour les coûts supérieurs à 200€. Numéro gratuit.
<b>Optique</b>	Maximum 6 interventions de 50 euros dans les frais d'achat de montures de lunettes, verres correcteurs ou lentilles de contact. Délai minimum entre deux interventions: 2 ans. Réductions de 20 à 30% dans les magasins Optival (qui se déplace à domicile)
<b>Ostéopathie</b>	Remboursement de 10 euros par prestation avec un maximum de 5 séances par année civile et par bénéficiaire. Maximum de 50€/an pour acupuncture, chiropraxie et ostéopathie
<b>Plaines et séjours de vacances</b>	Plaines et séjours pour les enfants/jeunes organisés par la MC à des prix concurrentiels. Intervention de 25€ pour les classes vertes, de mer, de neige etc comportant au moins une nuitée et organisées pendant les cycles maternel et primaires. Intervention de 2,50€/jour (max 50€/an) pour les jeunes de 3 à 18 ans pour les camps, plaines, stages agréés par l'ONE ou les stages sportifs reconnus, ainsi que pour les stages pour jeunes handicapés. Pour les aînés, réduction sur les séjours organisés par Enéo pour les membres MC. Pour les personnes malades ou handicapées, réduction sur la cotisation annuelle d'Altéo qui organise des séjours en Belgique et à l'étranger. Pour les familles, réduction sur les séjours organisés par Intersoc. Réduction de 20% au centre de vacances de Masseur.

<b>Psychologie</b>	Après de centres reconnus, intervention limitée à la moitié du prix de la consultation, à concurrence du montant restant à charge du membre, avec un maximum de 15 euros par consultation (jusqu'à 30 séances par membre et par an). Intervention dans les coûts de consultations effectuées avant l'opération "by-pass" et avant le placement d'un implant cochléaire ; intervention dans le coût des consultations psychologiques pour les troubles alimentaires (voir diététique). Remboursement de 75% du coût des aides thérapeutiques effectuées dans le cadre de l'aide aux victimes d'un événement traumatisant. Intervention de 6€ par consultation psychologique, sexologique, juridique ou de médiation familiale effectuée dans l'un des 4 centres de planning familial reconnus.
<b>Psychomotricité</b>	Remboursement sans distinction d'âge de 15€ pour le bilan et de 6,20€ par séance.

<b>Séjour en hôpital psychiatrique</b>	Couverture des frais résultant de l'hospitalisation dans un établissement psychiatrique, plafonnée à 450€/an ( Hospi solidaire)
<b>Séjour en maison de convalescence aiguë</b>	23,25€/jour maximum 30 jours/an (Hospi solidaire)
<b>Sevrage tabagique</b>	Intervention forfaitaire de 25€ en complément de l'AO pour les femmes enceintes (sur prescription)
<b>Soins infirmiers</b>	Prise en charge du ticket modérateur jusqu'au plafond MAF (maximum à facturer).
<b>Soins médicaux et paramédicaux pour les enfants de moins de 7 ans</b>	Remboursement du ticket modérateur pour les soins médicaux et paramédicaux (consultations chez le pédiatre, le médecin généraliste et spécialiste, le kiné, les soins infirmiers) pour les enfants jusqu'à ses 7 ans.
<b>Télé-Assistance Vitatel</b>	Par mois, 11 euros à payer (au lieu de 17 euros). Les bénéficiaires de l'Intervention majorée (BIM) payent 6 euros par mois (au lieu de 12 euros).

<p><b>Transport</b></p>	<p>Accompagnement vers le lieu de soins par des volontaires d'Altéo  Coût: 2,40 euros pour les 8 premiers km parcourus depuis le lieu de prise en charge et 0,30 euro/km parcouru à partir du 1er km si la distance est égale ou supérieure à 9 km. Plus d'infos au 04 221 74 99</p> <p>Transport non urgent avec la Croix rouge: Intervention pour traitemetn assuré en clinique ou polyclinique ainsi que pour les entrées et sorties de malades aigus en maisons de convalescence agréées par la mutualité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- transport en véhicule sanitaire léger (VSL) ou transport adapté aux personnes à mobilité réduite (TPMR) : prise en charge de 30% de la facture</li> <li>- transport en ambulance : remboursement de 15 euros pour les 10 premiers km et de 2,50 euros par km supplémentaire.</li> </ul> <p>Transport urgent:  Pour le transport en ambulance:  Prise en charge du solde restant à charge de la personne transportée.</p>
<p><b>Vaccins</b></p>	<p>Intervention de 25 euros par an et par bénéficiaire lors de l'achat de vaccins anti-infectieux ou de traitements désensibilisants.</p>